



MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Sanction définitive

Val-de-Travers – Môtiers BF 762 – Grande Rue 15

Description de l'ouvrage : Aménagement d'un studio dans la grange

Affectation parcelle : ZAL

Requérant(s) : Frey Yohan et Vanessa, Grande Rue 15, 2112 Môtiers

Auteur des plans : Jérôme Haefeli, Rue Centrale 14, 2112 Môtiers

SATAC : 119961

Décision spéciale : Art. 11.02.10 RAC (encadrement fenêtres)

Affichage :

- Site internet communal : www.val-de-travers.ch → Vie quotidienne → Informations pratiques → Mises à l'enquête publiques.
- Hall du Service de l'Urbanisme, Grand-Rue 38 à Couvet (les plans sont à consulter au rez-de-chaussée de 08h00 à 12h00 ou sur rendez-vous).

Toute opposition motivée est à adresser, par écrit, au Conseil communal, « Opposition », Rue du Temple 8, 2114 Fleurier, jusqu'au **10 février 2025**.

Val-de-Travers, le 10 janvier 2025.

LE CONSEIL COMMUNAL

